

SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES DU HAUT-DOUBS



Dossier suivi par : Camille Barbaz
mail : c.barbaz@smmahd.fr
tél : 03.81.39.85.27
port : 06.37.68.54.95

Compte-rendu des Comités de Pilotage des trois sites Natura 2000

« Bassin du Drugeon »
« Complexe de la Cluse et Mijoux »
« Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin »

Date : 30 mai 2016

Lieu : Salle d'animation à Malpas

Présents : voir liste de présence annexée

↳ Synthèse des discussions sur la base de la présentation d'un diaporama

Philippe Alpy, président du SMMAHD structure animatrice des trois sites Natura 2000, ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Des similitudes entre les membres des COPIL, une même structure animatrice et une animation commune aux trois sites expliquent la volonté du SMMAHD d'organiser un COPIL commun aux trois sites Natura 2000.

1. Point sur la structure animatrice et sur le personnel d'animation

Cyril Thévenet présente le SMMAHD, son territoire de compétence, ses compétences. Le personnel contribuant à la mise en œuvre des Documents d'Objectif est cité.

Il est rappelé que les agents Geneviève Magnon, Jean-Noël Resch et Michel Sauret ont officiellement été transférés de la CFD au SMMAHD à partir du 1^{er} mai 2015.

2. Election du Président de COPIL du site Natura 2000 du Bassin du Drugeon

Rémi Débois, maire de Bouverans et doyen des élus présents du site Natura 2000 du Drugeon, procède à l'élection du Président de Copil. Philippe Alpy expose la candidature de Gérard Rognon, en tant qu'élu à la Communauté de communes du Grand Pontarlier. Philippe Alpy exprime l'engagement de Gérard Rognon depuis de nombreuses années sur les projets mis en œuvre dans le Drugeon et son investissement actuel dans le SMMAHD en tant que vice-président.

Le collège des collectivités territoriales du site du Dugeon vote à main levée et élit Gérard Rognon à l'unanimité.

3. Bilan de la contractualisation Natura 2000

Un bilan chiffré de la totalité des contrats en cours est présenté (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques, contrats forestiers et contrats ni-ni) (cf. diaporama).

En ce qui concerne le renouvellement du contrat porté par l'ACCA d'Houtaud, Frédéric Simonet précise que le GIC projette éventuellement de porter un contrat globalisant toutes les parcelles de gestion des ACCA du GIC afin de ne faire qu'un seul contrat de gestion et respecter la condition d'un montant minimum éligible de 3000 €.

Les nouvelles conditions d'éligibilité des contrats Natura 2000 définis dans le nouveau Programme de Développement Rural Régional (PDRR) de Franche-Comté sont présentées.

4. Bilan des procédures d'évaluations d'incidences 2015-2016

Un récapitulatif des structures ayant sollicité le SMMAHd en 2015-2016 pour des portés à connaissance dans le cadre de rédaction d'évaluations d'incidences Natura 2000 est présenté. Camille Barbaz précise que sur tous les projets présentés, l'évaluation d'incidences Natura 2000 n'a jamais été un frein dans la réalisation du projet : des solutions alternatives pour réduire au maximum les possibles impacts sur les habitats et espèces d'intérêt européen ont toujours pu être trouvées en amont, en collaboration avec l'opérateur Natura 2000. Le but principal des évaluations d'incidences est bien « éviter, réduire, compenser ». D'autres réglementations nationales telles que l'arrêté préfectoral de protection de biotope du bassin du Dugeon, la loi sur l'eau ou la loi sur les espèces protégées sont beaucoup plus restrictives que la réglementation Natura 2000. Xavier Vionnet rappelle toutefois que la rédaction de notices d'incidences représente un coût supplémentaire pour les communes qui doivent faire appel à des bureaux d'études spécialisés. Luc Terraz convient qu'effectivement être en site Natura 2000 représente une contrainte supplémentaire mais qu'être en Natura 2000 permet de disposer d'informations gracieusement pour la constitution des dossiers ce dont ne disposent pas forcément les porteurs de projets hors Natura 2000. Geneviève Magnon rappelle l'importance de ces évaluations d'incidences au vu l'état actuel de la biodiversité : un quart des oiseaux sur le territoire français sont en danger. Le contexte particulier du Bassin du Dugeon est rappelé avec la présence de l'arrêté préfectoral de protection de biotope, outil réglementaire qui s'ajoute à la réglementation nationale. Certaines entreprises ont d'ores et déjà pris l'habitude de contacter directement les animateurs en cas de projet dans les sites Natura 2000, même s'ils ne sont pas soumis à évaluation d'incidences, certaines bonnes pratiques sont déjà appliquées, mais il faut du temps.

5. Bilan des actions dans les sites Natura 2000 (hors financement Natura 2000)

Les actions réalisées au sein des sites Natura 2000 qui permettent d'atteindre les objectifs fixés dans les Documents d'Objectifs, sans pour autant être directement financées par Natura 2000, sont présentées (cf. diaporama) : actions sur les cours d'eau, actions réalisées dans le cadre des réserves naturelles régionales et des espaces naturels sensibles.

6. Bilan des actions menées dans le cadre du programme LIFE « Tourbières du Jura »

Geneviève Magnon rappelle le contexte et les objectifs du programme européen LIFE et présente le type de travaux réalisés avec pour exemple les travaux réalisés au Mont de Voyon (Granges-Narboz). Un film sur les tourbières jurassiennes, réalisé dans le cadre de ce

programme, est disponible en ligne ou sur DVD. Une présentation publique en commune peut être organisée sur simple demande à nos services.

Philippe Alpy rappelle l'efficacité des travaux réalisés dans le cadre du programme LIFE pour réhumidifier les milieux humides. L'importance de ces travaux dans un contexte de système karstique et surtout en période de sécheresse comme l'année 2015 est soulignée.

7. Programmation financière 2016

Luc Terraz indique quelques chiffres concernant les financements Natura 2000 : le FEADER (crédit européen) représente au total plus de 450 M€ dont environ 9 M€ concernent le volet Natura 2000. Au total, le co-financement FEADER+Etat pour Natura 2000 s'élève à environ 16 M€ pour Natura 2000.

Dans le cadre du nouveau PDRR de Franche-Comté, René Didier-Laurent fait le point sur les financements Natura 2000 : les sources de financements, les acteurs concernés et l'avancement des procédures (cf. diaporama).

Pour expliquer les retards de paiement et l'absence de contractualisation en 2015, René Didier-Laurent explique que les crédits 2016 ont bien été versés du Ministère de l'Ecologie (DREAL) à l'ASP (Agence de Services et de Paiement) par convention, mais du fait de l'absence d'un outil définitif, l'argent public est bloqué à l'ASP.

Philippe Alpy exprime le sentiment général d'incompréhension sur le fait que, bien que les animateurs aient fait le travail, un simple problème de logiciel bloque tout. De façon générale, les acteurs du territoire se demandent s'il ne s'agit pas plutôt d'un souci budgétaire.

René Didier-Laurent explique que la maquette du PDRR FC 2014-2020 prévoit 16 M€ pour les actions Natura 2000 (animation, études, contrats hors contrats agricoles). Le financement étant assuré à 63% par le FEADER et 37% par l'Etat, il faut que les crédits Etat soient à la hauteur de ce prorata pour pouvoir mobiliser la totalité des fonds du FEADER. Le fait de retarder l'engagement des opérations et donc de les repousser sur les dernières années de la période 2014-2020 ne favorise pas la meilleure utilisation des crédits. Il s'agit bien d'un problème de financement national et non européen.

Geneviève Magnon rappelle que nos interlocuteurs de la DDT du Doubs appuient et soutiennent énormément les chargés de missions et nous tiennent au courant régulièrement des évènements.

Jean-François Ligier explique son projet de créer un sentier rustique après le pont des Artilleurs avec en partie pour objectif de faire de la communication sur Natura 2000 et sur les problèmes de divagation des chiens. Il demande si ce type de projet peut être financé par Natura 2000. Geneviève Magnon explique que Natura 2000 ne finance pas des actions d'ouverture au public. De plus, ce secteur est particulièrement sensible pour la reproduction des oiseaux, et le SMMAHD réalise beaucoup d'efforts sur ce point, avec notamment des suivis par des stagiaires. Cyril Thévenet explique que le SMMAHD est là pour rappeler les enjeux, mais il revient à l'Etat, en tant que service instructeur, de donner un avis.

Au vu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de Natura 2000 (retard de paiement, manque de lisibilité sur les financements, etc.), le SMMAHD a pris l'initiative d'alerter par courrier chaque parlementaire du Doubs et la Député de la 2^{nde} circonscription du Jura. Dominique Chardon annonce que les députés Barbara Romagnan, Eric Alauzet et les sénateurs Jacques Groperrin et Jean-François Longeot ont relayé ces préoccupations auprès du Ministère de l'Ecologie afin d'obtenir des réponses. Luc Terraz confirme qu'il est important que les parlementaires soient alertés pour le débat budgétaire 2017 qui s'engage.

La programmation financière pour l'année 2016 pour les deux volets animation et suivis/étude est présentée (cf. diaporama). René Didier-Laurent précise que pour le volet suivis, seuls ceux prévus sur le site Natura 2000 du Drugeon sont officiellement validés pour un montant prévisionnel d'environ 37 750 €.

8. Projet de fusion et d'ajustement des périmètres des sites Natura 2000

Cyril Thévenet présente le contexte des périmètres insuffisamment précis, des enjeux environnementaux assez proches et d'un unique animateur des trois sites, ainsi que les différents objectifs qui en découlent (cf. diaporama).

Luc Terraz présente la démarche à suivre et expose certaines conditions liées au projet :

- L'ajustement du périmètre doit être basé sur une évaluation écologique, la présence d'espèces ou d'habitat d'intérêt européen est indispensable.
- Le projet doit être réalisé en concertation avec les acteurs locaux. L'Etat n'entamera la procédure que s'il y a un accord local.
- Les limites des sites ne peuvent pas être revues à la baisse.
- La DREAL souhaite une double désignation systématique des sites, au titre de la Directive Habitats et au titre de la Directive Oiseaux.
- Le travail d'ajustement doit prendre en compte dans la mesure du possible les continuités écologiques (cours d'eau, etc.) et s'appuyer sur des limites physiques.

Au vu du contexte politique de la fin d'année et de 2017, le Préfet n'engagera pas de consultation publique après décembre 2016. Une proposition définitive de périmètres validée par les COPIL devra donc être réalisée pour septembre 2016.

Cyril Thévenet propose que le COPIL valide les différents objectifs exposés afin de permettre la poursuite du travail.

Les différents enjeux environnementaux sur le territoire ainsi que leur priorisation sont présentés (cf. diaporama).

En ce qui concerne une potentielle désignation de la tourbière de Vuillecin en site Natura 2000, William Wild, élu de la commune de Vuillecin, explique que, suite à une consultation des associations de chasse, de pêche, etc., et au vu de la perte de liberté induite par Natura 2000, la commune ne souhaite pas aller plus loin dans le projet.

Frédéric Simonet exprime l'avis contraire de la Fédération de chasse quant à la perte de liberté : Natura 2000 ne pose pas de problème et permet au contraire de pouvoir souscrire des contrats. Geneviève Magnon rappelle que Natura 2000 ne régleme pas les pratiques de chasse et de pêche.

Jean François Ligier ajoute qu'il faut renouveler la communication avec les communes réfractaires en premier abord et prend l'exemple d'Houtaud où à force de communication, on a pu reméandrer le Drugeon, bien que la commune était initialement contre.

En ce qui concerne l'enjeu prairies humides à Mélibée, Dominique Michelat explique qu'on ne connaît pas précisément la plante hôte du papillon.

Les membres des COPIL valident :

- La fusion des trois sites Natura 2000 ;
- Le travail de réajustement des limites actuelles des trois sites Natura 2000 ;
- La désignation des sites Malpas et la Cluse et Mijoux en ZPS et la redéfinition du périmètre de la ZPS sur le site du Drugeon ;

- L'intégration aux sites Natura 2000 des enjeux classées en P1 (la commune des Verrières de Joux, les zones humides de Malpas et la Planée), en P2 (la tourbière de Boujailles et la tourbière du bois des placettes). En ce qui concerne l'enjeu pelouses sèches en P3, les membres souhaitent que la commune de Pontarlier soit consultée avant de se prononcer.

Xavier Vionnet insiste sur le fait qu'il faut garder pour objectif principal le maintien des financements. Effectivement, au vu des moyens financiers et humains actuels, toutes les zones à enjeux ne pourront être intégrées aux sites Natura 2000.

Dominique Michelat s'étonne d'un classement en priorité 4 des enjeux Mélibée et Gesse de Bauhin, au vu de la forte responsabilité de la Franche-Comté sur ces deux espèces. Effectivement, ces deux espèces n'appartenant pas à l'annexe II de la Directive habitats, elles ne justifient pas la désignation d'un site en Natura 2000. Il serait par conséquent difficile d'obtenir des financements Natura 2000. Natura 2000 n'est peut-être pas l'outil le plus adapté pour ces deux enjeux.

9. Questions diverses

Il est rappelé que le site internet des trois sites Natura 2000 est consultable. Il donne des informations sur la démarche de Natura 2000, sur les trois sites Natura 2000 et les actualités du territoire sont régulièrement mises à jour.

L'URL est : <http://drugeon-cluse-malpas.n2000.fr> .

Le compte-rendu du Comité de pilotage ainsi que le diaporama seront disponibles à cette adresse, après envoi d'un lien par messagerie électronique

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur attention et lève la séance.

Rédigé par les chargées de mission,
Camille Barbaz et Geneviève Magnon








Validé par les Présidents de COPIL,
Dominique Chardon, Yves Louvrier et Gérard Rognon



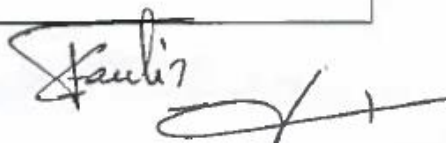
Comités de Pilotage des sites Natura 2000
 * Bassin du Dugeon *
 * Complexe de la Cluse et Mijoux *
 * Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin *








Votants à l'élection du Président de COPIL du Dugeon

Organisme	Dénomination	Nom et prénom du représentant	Adresses électronique	Emargement
Collectivités territoriales et leurs groupements				
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	Madame la Présidente	Excusé		
Département du Doubs	Madame la Présidente			
Département du Jura	Monsieur le Président			
Commune de Bannans	Monsieur le Maire			
Commune de Bief du Four	Monsieur le Maire	L'HOMME Erwin (adjoint)		
Commune de Bonnavaux	Monsieur le Maire			
Commune de Bouverans	Monsieur le Maire	DEBOIS Remi		
Commune de Bulla	Monsieur le Maire			
Commune de Chaffois	Monsieur le Maire			
Commune de Dompiere les Tilleuls	Monsieur le Maire			
Commune de Frasne	Monsieur le Maire	Alpy Philippe		
Commune de Les Granges Narboz	Monsieur le Maire	Raphaël Chamier Expert		
Commune de Houtaud	Monsieur le Maire	LIGIER Jean-François		
Commune de La Rivière Dugeon	Monsieur le Maire			
Commune de Mignovillard	Monsieur le Maire	Florent SERRETTE		
Commune de Sainte Colombe	Monsieur le Maire			

Commune de Boujailles " PAULIN Gérard
 Commune des Hôpitaux Vaux " POIT Louis

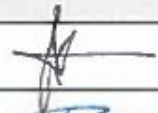

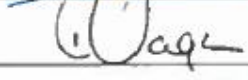




Commune de Vaux & Chantegrue	Monsieur le Maire	Louvier VIONNET		
Commune de la Cluse et Mijoux	Monsieur le Maire	LOUVERIER Yves		
Commune des Grangelettes	Monsieur le Maire	Didier Hernandez		
Commune de Oye et Pallet	Monsieur le Maire			
Commune des Fourgs	Madame le Maire			
Commune de Malpas	Madame le Maire	Dominique CHARON		(-)
Commune de La Planée	Monsieur le Maire			
Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs	Monsieur le Président			
Communauté de Communes du Grand Pontarlier	Monsieur le Président	Excusé		
Communauté de Communes du Plateau de Fragne et du Val du Drugeon	Monsieur le Président	Rémi DEBOIS		
Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy	Monsieur le Président			
Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs	Monsieur le Président	Philippe ALPY		
Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs	Monsieur le Président			
Services de l'Etat et établissements publics				
Sous Préfecture de Pontarlier	Monsieur le Sous-Préfet	Excusé		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté	Monsieur le Directeur	Luc TERRAZ	Luc Terraz Développement durable.gouv.fr	
Direction Départementale des Territoires du Doubs	Monsieur le Directeur	Keré DIDIER-LAURENT		
Direction Départementale des Territoires du Jura	Monsieur le Directeur	excusé.		
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Doubs	Monsieur le Directeur	Excusé		
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse - Délégation de Besançon	Monsieur le Délégué Régional			



DREAL BFC

LETTRE Elisabeth



Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - Délégation interrégionale Bourgogne-Franche-Comté	Madame la Déléguée interrégionale			
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - Service départemental du Jura	Monsieur le Chef du service départemental	Jean-Louis Garot Excusé		
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - Service départemental du Doubs	Madame le Chef du service départemental	Jean-Luc LAMBERT A.T.E	sd25@onema.fr	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Doubs	Monsieur le Chef du service départemental	Anne-Sophie BARD (coadjutrice technique)	sd25@oncfs.gouv.fr	
Office National des Forêts du Doubs	Monsieur le Directeur adjoint	François VAGNEUR	Francoise.vagneur@onf.fr	
Office National des Forêts du Jura	Monsieur le Directeur			
Organismes socio-professionnels et associations				
Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort	Monsieur le Président	BRETIN Lucie	lbretin@agnidoubs.com	
Syndicat départemental du contrôle laitier	Monsieur le Président			
Syndicat départemental de la propriété agricole du Doubs	Monsieur le Président			
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Doubs	Monsieur le Président			
Jeunes Agriculteurs du Doubs	Monsieur le Président			
Coordination Rurale du Doubs	Monsieur le Président			
Confédération Paysanne du Doubs	Monsieur le Président			
Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté	Monsieur le Président	Sandra Peroux Excusée		
Association départementale des communes forestières du Doubs	Monsieur le Président			
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Doubs	Monsieur le Président			
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Jura	Monsieur le Président	Christian Bulle Excusé		
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs	Monsieur le Président			
Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs	Monsieur le Président	Friderie SIMONET, Administrateur Fédération VALDES du Doubs		

Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	Monsieur le Président			
Groupement d'Intérêt Cynégétique des zones humides du Drugeon	Monsieur le Président			
Association de Protection de la Vallée du Drugeon	Monsieur le Président	D. NICHELAT		<i>M. NicheLAT</i>
Ligue de Protection des Oiseaux, du patrimoine, du sous-sol et des chiroptères de Franche-Comté	Monsieur le Président	Filippa De Oliveira Excusée		
Comité départemental de randonnée pédestre du Doubs	Madame la Présidente	Jeannette Delafin Excusée		
Comité Départemental olympique et sportif du Doubs	Monsieur le Président			
Centre Permanent d'Initiatives du Haut-Doubs pour l'Environnement	Monsieur le Président	KOVIACIC Christian		<i>K</i>
Office de Tourisme de Val de Moutha, Chapelle des Bois	Monsieur le Directeur			
Pôle Relais Tourbières	Monsieur le Directeur	Francis Muller Excusé		
Association Doubs Nature Environnement	Monsieur le Président			
Office Pour les Insectes et leur Environnement de Franche-Comté	Monsieur le Président			
Conservatoire Botanique National de Franche Comté et Office Régional des Inventés	Monsieur le Président	François Dehondt Excusé		
Commission de Protection des eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères	Monsieur le Président			
Association des Amis de la Réserve Naturelle du Lac de Remoray	Monsieur le Directeur	Céline MAZUEZ		<i>Céline Mazuez</i>
Union de la Randonnée verte	Monsieur le Président	Balthazar LUCIEN		<i>B. Lucien</i>
Société Botanique de Franche-Comté	Monsieur le Président			
SNCF Réseau - Bourgogne Franche-Comté	Monsieur le Coordinateur Environnement	Excusé		
Invités				
Commune de Boujailles	Monsieur le Maire			
Commune des Hôpitaux-Vieux	Monsieur le Maire			

Commune de Vuillecin	Monsieur le Maire			
SMAHD		Cyril Thorenet		
Willy W.		Adrien		
SMAHD		Michel SCADET		
SMAHD		Gervais DAGNON		G. Day
"		Camille BARBAZ		